

ATTESTATION DE VISITE

Identification du loueur :

Nom et prénom : HENRY ANNIE
Adresse : 59 RUE DE LA REPUBLIQUE
Code postal : 78600 Ville : MAISONS-LAFFITTE France
Téléphone : 01 39 62 12 65 E-mail : frederic.henry.1954@gmail.com

Identification du mandataire :

Nom et prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Identification du meublé :

Dénomination commerciale : LES PETITES ECURIES ANGELOTS
Adresse du meublé : 59 RUE DE LA REPUBLIQUE
Code postal : 78600 Ville : MAISONS-LAFFITTE
Classement actuel :

3*
3*

 Capacité d'accueil : 4 personne(s)
Catégorie de classement demandée:
Par l'organisme évaluateur accrédité : 12345 ÉTOILES DE FRANCE, 8 rue Marceau, 11430 Gruissan
Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement des meublés de tourisme : 01/03/2011 N° 3-0810

V2-2023

Rapport édité le : 17/04/2023 Inspection réalisée le : 16/04/2023
Nb de points obligatoires atteint : **175** , soit **95,11%** du total à atteindre.
Conformité du nombre de points total à atteindre : **OUI**
Nb de points à la carte atteint : **49**
Conformité du nb de points à la carte à atteindre : **OUI**

Avis de l'organisme pour la catégorie de classement et la capacité demandées : **Favorable**

Nom de l'organisme évaluateur accrédité : 12345 ÉTOILES DE FRANCE

Déclare ces informations justes et sincères

Nom et signature du responsable de l'inspection : LAGOANERE

Date : 17 avril 2023


ETOIILES DE FRANCE
CLASSEMENT OFFICIEL
DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES
RCS Montpellier 525 195 665
8 rue Marceau
11430 GRISSAN
06 46 35 44 25
etoiles.de.france@st.fr / www.etoiles-de-france.fr
ORGANISME NATIONAL DE REFERENCE

RAPPORT DÉTAILLÉ RENSEIGNÉ PAR L'ORGANISME ÉVALUATEUR ACCRÉDITÉ

Nom de l'organisme : 12345 Étoiles de France

Adresse : 8 rue Marceau

Code postal : 11430 Ville : GRUISSAN

Téléphone : 06 46 35 44 25 Mail : contact@etoiles-de-france.fr

Site internet : www.etoiles-de-france.fr

Référent dossier : 005656 MT 042023 5658 00

Synthèse de la visite d'inspection

Critères "non applicables" pour le meublé entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme)

Critère n° : 19 Séche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus
Critère n° : 23 Placards ou éléments de rangement dans le logement

Critère n° : 43 à 45 Niveau d'équipement sanitaire au delà de X personnes

Critère n° : 77 Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée
Critère n° : 78 Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée

Critère n° : 81 Existence de rangement(s) pour équipement sportif

Critères « obligatoires non compensables » non respectés

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires (X+ONC) à respecter pour le meublé dans la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables) :	184
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de a)	175
c) Nombre de points obligatoires atteints :	175
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	OUI
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5% du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	27
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour le meublé dans la catégorie demandée :	110
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10%, 20%, 30%, 40% respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5*	22
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	49
h) Nombre de points à la carte atteints :	49
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	OUI
Capacité d'accueil maximale du logement meublé :	4 personnes.

V2-2023